

## Article R4453-12 du Code du travail - Champs électromagnétiques

Date de mise à jour : 5 Mai 2025

### Notre analyse

L'employeur doit évaluer les risques résultant de l'exposition des travailleurs à des champs électromagnétiques, en particulier pour vérifier le respect des valeurs limites d'exposition. Si ce n'est pas possible par une évaluation documentaire, celle-ci doit être complétée par des mesures, des calculs ou des simulations numériques.

Un arrêté (non paru à ce jour) doit venir préciser les conditions de mesurage, de calcul et de simulation numérique des niveaux de champs électromagnétiques.

## Article R4453-12 du Code du travail - Champs électromagnétiques

Un arrêté conjoint des ministres chargés du travail et de l'agriculture précise les conditions de mesurage, de calcul et de simulation numérique des niveaux de champs électromagnétiques.

### Des outils utiles à la mise en oeuvre



Dossier – champs  
électromagnétiques –  
réglementation

Cliquez ici pour accéder à cet outil



Dossier INERIS – Qu'est-ce  
qu'un champ  
électromagnétique ?

Cliquez ici pour accéder à cet outil



Fiche RTE - Qu'est-ce  
qu'un champ  
électromagnétique ?

Cliquez ici pour accéder à cet outil